



Finances – Economie – Emploi  
Formation et Chambres consulaires

**OBJET : Groupement de commandes permanent – Marché de prestations de services de prestation d'assurance – Avenant n°1 au lot n°1 Dommages aux Biens et Risques Annexes**

### **EXPOSE**

Par délibération en date du 29 septembre 2022, dans le cadre d'un groupement de commandes permanent, a été relancé un marché mutualisé de prestation d'assurance, alloti en 6 lots, selon la procédure d'appel d'offres ouvert, soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique. Pour rappel, le lot n°1 relatif à l'assurance dommage aux biens et risques annexes a été attribué à la Société GROUPAMA Loire Bretagne et regroupait seize (16) membres.

Dans un contexte de tension sur l'assurabilité des collectivités, notamment liés aux évènements climatiques, aux sinistres et à leur fréquence, la Société GROUPAMA impose sous peine de résiliation, le réajustement des primes sur le contrat. Trois membres sont ainsi majoritairement impactés puisque la Société GROUPAMA souhaite porter la nouvelle cotisation du contrat d'assurance Dommages aux Biens revalorisée à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2025 à hauteur de :

- 50 % pour la commune d'ISSE,
- 100 % pour la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval,
- 120 % pour la Ville de Châteaubriant.

La Communauté de Communes Châteaubriant-Derval, en tant que coordonnateur et suivant la procédure applicable en la matière, a présenté ces projets d'avenants à la Commission d'Appel d'Offres (CAO) du 10 septembre 2024, après accord des communes disposant, quant à elle, d'une gestion autonome.

Les membres de la Commission d'Appel d'Offres ont décidé, à l'unanimité, de donner un avis favorable à la conclusion de ces avenants.

Ce dossier a été examiné lors de la commission « Finances – Economie – Emploi – Formation et Chambres consulaires » réunie le 2 octobre dernier.

## DÉCISION

Compte tenu de ce qui précède, le conseil communautaire décide :

- 1) de suivre l'avis de la CAO afin d'approuver les avenants exposés ci-dessus pour chacun des membres concernés,
- 2) d'autoriser M. le Président ou M. le Vice-Président délégué à signer les avenants correspondants.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

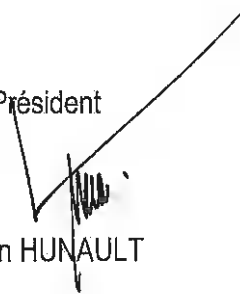
Fait et délibéré à Châteaubriant,  
Le 10 octobre 2024

La secrétaire de séance



Lucie PAUL

Le Président



Alain HUNAULT

AR-Préfecture

044-200072726-20241011-5-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 11-10-2024

Publication le : 11-10-2024

Conseil Communautaire du 11



Le Président,



Alain HUNAULT

## Membres titulaires en exercice : 54

L'an deux mille vingt-quatre, le dix octobre, les membres de la Communauté de Communes de Châteaubriant–Derval se sont réunis à Châteaubriant – au siège de la communauté de communes- sur convocation adressée le trois octobre deux mille vingt-quatre et sous la Présidence de M. Alain HUNAUT.

Communes	Conseillers Communautaires	Prés.	Abs.	Exc.	Donne pouvoir à	Nom de la personne
LA CHAPELLE GLAIN	M. Matthieu HAMARD		X			
CHATEAUBRIANT	M. Alain HUNAUT	X				
	Mme Catherine CIRON	X			P	M. Alain HUNAUT
	M. Georges-Henri NOMARI			X	P	Mme Jacqueline BOMBRAY
	Mme Jacqueline BOMBRAY	X				
	M. Rudy BOISSEAU	X				
	Mme Claudie SONNET	X				
	M. Elias AMIOUNI	X				
	Mme Christine BOURDEL	X				
	M. Jean-Luc MARSOLLIER	X				
	Mme Simone GITEAU	X				
	M. Bernard GAUDIN	X				
	M. François-Xavier LE HECHO			X		
DERVAL	M. Dominique DAVID	X				
	Mme Jacqueline LEBLAY	X				
	M. Michel HORHANT	X				
	Mme Laurence LE BIHAN			X	P	M. Dominique DAVID
ERBRAY	Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET	X				
	M. Jean-Noël BEAUDOIN	X				
	Mme Lucie PAUL	X				
FERCE	M. Alain LE TOLGUENEC	X				
LE GRAND AUVERNE	M. Sébastien CROSSOUARD	X				
ISSÉ	Mme Béatrice PIERRISNARD	X				
	M. Sylvain HAMON			X	P	Mme Béatrice PIERRISNARD
JANS	Mme Marie-Irène BOUIN	X				
	M. Franck DELAMARRE	X				
JUIGNE DES MOUTIERS	Mme Brigitte MAISON			X	P	M. Jean-Michel CHEVALIER

LOUISFERT	M. Alain GUILLOIS	X				
LUSANGER	M. Yves FROMENTIN	X				
	Mme Mireille BELLON-CHAMOT	X				
MARSAC SUR DON	M. Hervé DE TROGOFF	X				
	Mme Géraldine PINSON-LERAY	X				
LA MEILLERAYE DE BRETAGNE	Mme Marie-Pierre GUERIN	X				
	M. Jean-Yves GICQUEL		X			
MOIDON LA RIVIERE	M. Patrick GALIVEL	X				
	Mme Annette PIÉTIN	X				
MOUAIS	M. Yvan MÉNAGER	X				
NOYAL SUR BRUTZ	Mme Édith MARGUIN			X	P	M. Jean-Claude DESGUES
PETIT AUVERNE	M. Olivier POIRIER	X				
ROUGE	M. Jean-Michel DUCLOS	X				
	Mme Isabelle MICHAUX			X	P	M. Jean-Michel DUCLOS
	Mme Catherine LE HECHO	X				
RUFFIGNE	Mme Anita BONNIER	X				
SAINT AUBIN DES CHATEAUX	M. Daniel RABU	X				
	Mme Marie-Paule SECHET	X				
SAINT JULIEN DE VOUVANTES	M. Jean-Michel CHEVALIER					
SAINT VINCENT DES LANDES		X				
	Mme Marie-Anne LAILLET	X				
SION LES MINES	M. Bruno DEBRAY	X				
	Mme Martine CHEVALIER			X	P	M. Bruno DEBRAY
SOUDAN	M. Jean-Claude DESGUÉS	X				
	Mme Nathalie PIGRÉE	X				
SOULVACHE	M. Didier PAITIER	X				
VILLEPOT	M. Philippe DUGRAVOT	X				

Mme Catherine CRION est arrivée à 17h44 après le vote de la délibération n°070 : Modalités de l'aide aux communes à la plantation de 44 000 arbres à l'horizon 2030.

Secrétaire de Séance : Madame Lucie PAUL

AR-Préfecture

044-200072726-20241011-5-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 11-10-2024

Publication le : 11-10-2024



Le Président,

Alain HUNAUULT